

COMPTE RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2020

Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint-Dézéry se sont réunis dans la salle du conseil municipal à 18h 00, sous la présidence de Monsieur Frédéric **PLATON**, maire de la commune.

Présents : Jany **DURAND**, Evelyne **JANIN**, Katy **MAESTRALI**, André **MICHEL**, Frédéric **PLATON**, Michel **POINDRON**, Claude **REMY**, Régine **VARGAS**.

Absents représentés : Aurélie **DUPIN** (procuration à Katy **MAESTRALI**)

Jean-Pierre **GRASSET** (procuration à Jany **DURAND**)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18h00. Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un ou d'une secrétaire pris dans le sein du conseil. Jany **DURAND** est désignée secrétaire de séance.

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération permettant le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget primitif 2020.

2. Modification des statuts du SIVOM de la Région de Collorgues

A compter du 1^{er} janvier 2020, Alès Agglomération prend la compétence « eau et assainissement » pour les communes qui composent cette agglomération.

La commune de Castelnau-Valence fait partie d'Alès Agglomération et adhère au SIVOM de la Région de Collorgues

Alès Agglomération représentera désormais la commune de Castelnau-Valence au sein du SIVOM.

Les statuts du SIVOM doivent donc être modifiés pour prendre en compte ce changement.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la modification des statuts du SIVOM de la Région de Collorgues.

3. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Département propose aux communes gardoises une participation financière facultative au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce fonds permet d'octroyer une aide financière pour l'accès au logement des foyers les plus défavorisés.

La participation financière des communes serait calculée sur la base de 0,25€ par habitant.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 2

A la majorité des voix, le Conseil Municipal adopte la participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement.

4. Statuts du projet de Parc Naturel Régional

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) demande aux communes de prendre une délibération sur les statuts du futur Parc Naturel Régional (PNR) et sur sa représentation par les élus.

Monsieur le Maire propose que cette délibération soit prise par le prochain Conseil Municipal, le projet du futur PNR n'étant pas assez avancé.

le Conseil Municipal donne son accord pour le report du vote des statuts

5. Devis réfection toiture de la salle communale

La toiture de la salle communale présente des fuites, qui entraînent des infiltrations d'eau en cas de pluie.

Devis entreprise Guigon : 1 100€.

Vote du Conseil Municipal.

Pour : 7 Contre : 2 Abstentions : 1

A la majorité des voix le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Guigon pour la réfection de la toiture de la salle communale.

6. Demande de subvention

► Association des Sclérosés en Plaques

Vote du Conseil Municipal

Pour : 0 Contre : 6 Abstentions : 4

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

7. Vœu en faveur des manadiers

Les manadiers qui assurent les animations dans les fêtes votives se trouvent confrontés à un problème d'assurance.

En effet les sociétés d'assurance excluent de leurs nouveaux contrats avec les collectivités les risques liés à l'organisation des fêtes votives.

Les manadiers devraient désormais porter seuls cette responsabilité, avec une très forte hausse de leurs cotisations. Ce qui entrainerait de grosses difficultés financières pour les manades et à terme la fin des fêtes votives dans les villages.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un vœu en faveur des manadiers.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 4 Contre : 3 Abstentions : 3

Le Conseil Municipal décide de prendre un vœu en faveur des manadiers.

8. Motion de soutien à la filière vigne et vins français

La filière vigne et vins français est la victime du conflit Airbus/Boeing.

En effet, les Etats-Unis ont obtenu de l'Organisation Mondiale du Commerce l'autorisation d'augmenter les taxes sur des produits européens à hauteur de 7,5 milliards d'euros, dans le cadre d'un conflit entre Airbus et Boeing. Les USA ont choisi de taxer à 25% les vins français, il y a même une prévision de taxation à 100%.

Monsieur le Maire propose de prendre une motion de soutien à la filière vignes et vins français.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 2

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide de prendre une motion de soutien à la filière vignes et vins français.

Questions diverses

► Courrier d'un riverain de la Route de Valence

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un riverain Route de Valence, qui informe la Mairie qu'un miroir de sécurité a été posé conformément à l'autorisation municipale donnée.

Ce riverain insiste également sur la dangerosité de cette portion de traversée de village et sur l'inefficacité des coussins berlinois installés.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire

Le Maire